

La source de Dymon

Bulletin municipal n°38 - Octobre 2013

DYMON



Fêtes et manifestations de novembre à février

26 octobre à 20 h 30	Soirée costumée dansante d'Halloween	Comité des fêtes	Salle des fêtes
8 novembre à 19 h 00	Assemblée générale	Comité des Fêtes	Salle des fêtes
11 novembre à 11 h 00	Commémoration	A.A.C. Dixmont – Les Bordes	Monuments aux Morts Dixmont -Les Bordes
16 novembre à 20 h 00	Tartiflette dansante	Commune	Foyer communal Les Bordes
24 novembre à 12 h 00	Repas des personnes âgées	Commune	Salle des fêtes
30 novembre à 20 h 00	Téléthon	Attelages de la Grande Vallée	Foyer communal Les Bordes
8 décembre à 7 h 00	Vide greniers de Noël	Les Canaillous	Salle des fêtes
10 janvier à 18 h 30	Vœux de la municipalité	Commune	Salle des fêtes

Fête des voisins



De l'Enfourchure à Vaucrechot
29 juin 2013



Grange Pourrain
22 juin 2013



Les Hâtes
15 et 16 juin 2013



Fête de la musique

C'est au stade de Dixmont que le comité des fêtes organisait cette année, sa deuxième fête de la musique où le groupe « Now Name » invité pour l'occasion a su « allumer le feu ! »

Organisée par Mme Corinne BRAMS,
gérante du « Bar de la Fontaine »

28 juillet : Vide greniers







COMMERCANTS AMBULANTS

PLACE DE LA FONTAINE

Pizzas à emporter

Mme MASSARI, bouchère

M et Mme BETHMOND

Lundi de 17 h 00 à 20 h 30

Changement d'horaire
Mercredi de 9 h à 11 h 30

Fruits et légumes
Dimanche de 9 h 00 à 13 h 00



STYLISTE ONGULAIRE

Je m'appelle Madame LESCURE Marie-Claire, je suis mariée et maman de 3 enfants.
Quand mon dernier est rentré au collège, je me suis dit que c'était le moment d'apprendre un métier qui me passionnait.

Je me suis donc lancée dans le stylisme ongulair en septembre 2012.

Après plusieurs semaines de stage, j'ai eu mon diplôme.

J'ai passé 7 mois à m'entraîner sur les mains de mes amies, de ma famille.

Et au bout de cette période, le 1^{er} avril 2013, j'ai créé ma petite entreprise, je suis devenue « Marie beauté des ongles », styliste ongulair à domicile.

Je fais la pose de vernis simple, vernis permanent, de décors personnalisés, strass, stickers et tampons sur les ongles naturels. J'adore ça !!!

J'avoue que mon activité démarre doucement, mais on dit « petit à petit, l'oiseau fait son nid »

Madame LESCURE Marie-Claire 38 rue Saint Gervais 89500 DIXMONT

03/86/96/05/72 - 06/81/83/25/03

Nouveau

CABINET D'INFIRMIER LIBERAL

A partir du 1^{er} octobre 2013, un cabinet d'infirmier libéral ouvre ses portes dans notre commune au 7 rue de l'Eglise à Dixmont.

Les soins pourront être pratiqués à domicile ou au cabinet en fonction de la possibilité des personnes soignées de se déplacer.

Ces soins sont sous convention de l'assurance maladie. Les tarifs ne peuvent être dépassés sauf en cas d'exigences exceptionnelles de la part des patients, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

M. COULAUD Fabien 7 rue de l'Eglise 89500 DIXMONT (89667264900120124)

Tél 03 86 96 01 63 ou 06 49 23 49 22 e-mail infirmier.coulaud@gmail.com

Des nouvelles du syndicat d'initiative

Pour la première fois, le 28 juillet, le jour même du vide-greniers, le SID organisait à la salle des fêtes une « foire aux livres et vieux papiers ». Cette première a connu un franc succès : les 10 exposants présents ont été contents de l'accueil et de l'organisation, de la foule ininterrompue des visiteurs, de l'ambiance et de leurs ventes. Tous sont prêts à récidiver l'an prochain ! Des badauds intéressés par le vide-grenier ont visité la foire aux livres, et réciproquement, des chineurs de livres ont découvert le vide-grenier : ce qu'on appelle une opération « gagnant-gagnant » ! Du coup, une manifestation similaire est prévue le 18 décembre (voir ci-dessous) ainsi que lors du vide-grenier de l'été 2014.



Programme des prochaines manifestations

- **Dimanche 13 octobre**, à partir de 10 h, au Séchoir de Villechétive, avec le soutien de la municipalité, **Exposition et conférences sur les outils agricoles anciens**. Repas sur place préparé par Irène Jacquelin (Tarif* : adhérent SID : 16 € ; non-adhérent : 18 €). Collectionneurs spécialistes, n'hésitez pas à participer aux conférences et débats de cette journée ; chineurs, apportez vos outils et autres objets bizarres indéterminés, pour identification !

- **Dimanche 17 novembre**, à la salle des fêtes, à partir de 10 h, **Suivons le bœuf... français !**, avec la participation de Jean Bourgoïn, ancien boucher : histoire récente de la boucherie et de ses coulisses, des tueries artisanales aux abattoirs industriels, des boucheries de village aux hypermarchés.... Qu'est-ce qu'une bonne viande ? Faut-il préférer un steak de Charolaise, de Limousine ou de Montbéliarde ? La journée sera dédiée aussi aux **variétés de pommes de terre**, avec la participation de Lionel Languillat, producteur spécialisé à Theil-sur-Vanne. Un repas complet permettra de comparer la viande de diverses races de bœufs et d'apprécier des plats à base de pommes de terre variées. (Tarif* : adhérent SID : 17 € ; non-adhérent : 20 €)

- **Dimanche 15 décembre**, à la salle des fêtes, à partir de 9 h, **Premier salon du livre ancien**. On y retrouvera les exposants déjà présents le 28 juillet dernier à la Foire aux livres, qui, à la veille des fêtes de fin d'année, vous proposeront un grand choix : livres d'art et de collection, livres illustrés pour enfants, ouvrages scolaires anciens, régionalisme, etc. (*entrée gratuite*)

***Inscriptions obligatoires aux repas auprès de G. Ribeill :
03 86 96 05 37 (répondeur) ; ribeillgeorges@orange.fr**

AMPLITUDE AUTO - CONCESSION FORD

VIVEZ L'AUTOMOBILE AVEC NOUS !

NOUVEAU FORD B-MAX.

S'affranchir des contraintes.

Avec son ingénieux système de portes Easy Access*, le nouveau Ford B-MAX a déplacé le montant central dans les portes pour créer une accessibilité unique.

A partir de
13990 €**



AVENUE DE SÉNIGALLIA - 89100 SENS/MAILLOT

TEL : 03 86 83 88 88

WWW.AMPLITUDE-AUTO.COM



5 étoiles
au test EuroNcap



Allons plus loin
ford.fr



Bernard CORNU

Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons

mariage, anniversaire (enfants) inauguration...

42, rue Germain Bedeau
89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
03 86 88 81 30



Jonsered staub



TORO YANMAR

www.favrotmotoculture.fr

ECHO

Ets FAVROT MOTOCULTURE

89113 GUERCHY • Rte de Branches • 03 86 73 71 76

FELIX SEBASTIEN

11 Route de Rousson
89500 VILLENEUVE/YONNE

T.&F.: 03 86 87 22 14
Mobile : 06 72 45 54 43

Peinture - Vitrieres
Revêtement sol et mur
Isolation - Ravalement

Nettoyage de façade haute pression

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

PAYSAGISTE

de la terre
La passion
le JOLI MONDE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

Remerciements des familles sinistrées par l'incendie

Courrier reçu de M et Mme QUIMBRE Eric, Valérie et leurs enfants

Chers habitants de Dixmont et des autres communes

Nous tenons à vous remercier pour votre générosité et votre appui lors de ces moments difficiles.

Nous remercions également M. le Maire et ses adjoints pour leur dévouement et leur gentillesse.

Nous remercions toutes les associations qui nous ont aidés ainsi que toute notre famille et nos amis.

Nous remercions également le travail des pompiers et des autres personnes qui sont venues à notre secours.

Cet élan de générosité nous a beaucoup ému, nous vous en sommes sincèrement reconnaissants et il restera à jamais dans notre cœur.

Merci à tous

Famille QUIMBRE

Courrier reçu de M et Mme REALE Xavier, Corinne et leur fille

Nous tenions à vous exprimer notre gratitude pour l'aide matérielle et le soutien moral que vous nous avez apporté pour faire face à l'incendie de nos maisons.

Dans l'épreuve difficile d'un incendie, heureusement sans dommage corporel, nous avons le grand réconfort de vous trouver à nos côtés, mobilisés dans un élan de générosité qui nous redonne espoir.

Merci pour votre aide sous toutes ses formes : accueil, logement, invitations, dons de vêtements, objets, meubles, espèces et chèques.

Famille REALE

Soutien aux familles

Suite à l'incendie des habitations des familles QUIMBRE et REALE, une chaîne de solidarité très importante c'est mise en place et a permis de recueillir des fonds pour les deux familles ainsi que des promesses de dons tels que meubles, vaisselle, habits etc.....

Les dons en espèces et en chèques ont été remis directement aux intéressés.

Pour tous les autres dons, toutes les coordonnées ont été transmises aux sinistrés.

L'ensemble de la municipalité remercie infiniment, tous ceux qui, de par leurs actions ont soutenu les deux familles sinistrées.

Le conseil municipal

Salon d'automne

Le 18ème salon d'automne a eu lieu au Prieuré de l'Enfourchure le dimanche 6 octobre.

D'année en année, la renommée du salon prend de l'ampleur : 32 exposants proposaient de minutieux travaux et de bons produits du terroir tels que : les confitures de Villeneuve sur Yonne, le miel et le pain d'épices de Fouchères, les vins de Bourgogne et le champagne....

Cette manifestation a pour but de valoriser les métiers issus de l'artisanat où chaque exposant présente son savoir-faire : sculpteur sur bois, broderie à points comptés, peintures personnalisées sur verre et ardoise, décoration sur céramique, accessoires de mode (chapeaux), bijoux en papier japonais (origami), linge de toilette et nappes en fibre naturelle, tableaux photos sur papier toile, tricots faits main, sculptures sur ballons, pots décorés, bougies, poupées de chiffon, décorations de Noël, bijoux fantaisies...

L'association culturelle exposait ses aquarelles et peintures à l'huile.

Les enfants du regroupement pédagogique de Dixmont-Les Bordes ont réalisé des dessins sur le thème des arts visuels.

Une nouveauté : le forum des associations culturelles et sportives. Douze ont répondu à l'invitation. Elles ont présenté leurs activités par des photos, vidéos, démonstrations de gymnastique, de foot et de paint-ball au cours de la journée.

Les clubs de chiens nordiques, Amaltik, Loup Randonneur et Mantanouchka, ont proposé diverses animations : kart à 4 roues et cani-rando.

M. Jean-Luc DAUPHIN, président de l'association des Amis du Patrimoine du Pays d'Othe (APPO) nous a commenté l'histoire du Prieuré.

Une calèche effectuait la navette de Dixmont au Prieuré à différentes heures pour amener les visiteurs.

Le repas, aux saveurs d'automne, a été préparé par le comité des fêtes.

Les visiteurs, nombreux, ont pu découvrir le travail soigné et original des exposants.

Malgré une météo incertaine, ce nouveau salon d'automne a rencontré un réel succès.



Le jardin
imaginaire
des
enfants

FRÈRES
DE DIGNITÉ

© GATINAIS EN BOURGOGNE
La Ferme aux Abeilles
Le Parc de Fer 255 FOUCHER
Tel: 02.835.39.74



A 3 h 30, une poubelle jaune en plastique brûle sur la place de la Fontaine et occasionne des dégâts sur les pavés.



PREVENTION DES CAMBRIOLAGES



Vous êtes chez vous

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

En cas de courte absence

Protection des accès

Fermez les volets et verrouillez les portes
Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres
Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée
Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple)
Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres)
Déposez-les plutôt chez une personne de confiance

En cas de longue absence

Protection des accès

Fermez les volets et verrouillez-les. De temps-en-temps, faites-les ouvrir, si possible, par des voisins
Vérifiez la viabilité des serrures et des verrous

Argent et valeurs

Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent
Répertoriez et photographiez sur votre personne bijoux, valeurs des objets d'arts. Mettez-les en lieux sûrs, ainsi que vos chèquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque...)
Évitez également des cachettes plutôt classiques comme la salle de bains et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.

Courrier et téléphone

Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à la Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition)

Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absences ou transférez vos appels si vous le pouvez

Signalez votre absence à la brigade de Gendarmerie : dans le cadre des opérations « tranquillité vacances », une attention toute particulière de votre domicile sera observée lors du passage de notre patrouille.

Si vous avez été victime d'un cambriolage

Prévenez immédiatement le commissariat ou la gendarmerie du lieu d'infraction en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre (pour permettre aux policiers d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis)

Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Si pour des raisons particulières, les services de police ne peuvent se déplacer immédiatement, vous devez mémoriser ce que vous avez trouvé, les endroits où vous vous êtes déplacé et le signaler aux enquêteurs

Avant l'arrivée de la Gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes sauf en cas de nécessité, afin de ne pas détruire les traces et les indices utiles au bon déroulement de l'enquête.

*Commandant la Communauté
des brigades de Villeneuve sur Yonne*

Travaux salle des fêtes

Fond du Parking Octobre 2013



Parking



Cuisine salle des fêtes



Inondation du 5 octobre

Route du Prieuré



Rénovation des ponts communaux

Chemin de la Billarderie



La Borde à la Gousse



Réfection de la voirie communale

VC n° 9 de Grange Pourrain



Rue des Chevaliers



Rue de la Planche de Pierre



Rue des Vignes





LES AMIS DU PATRIMOINE DU PAYS D'OTHE



Propriétaire depuis 1993 du Prieuré Grandmontain de l'Enfourchure, l'association des Amis du Patrimoine du Pays d'Othe œuvre à son sauvetage et à son animation. Un premier chantier a tout d'abord permis la réfection de la toiture et la restitution de l'escalier intérieur ; le financement de ces travaux, réalisés à l'aide d'un emprunt étalé sur 15 années, étant désormais achevé, une nouvelle tranche de travaux vient de débiter.

L'an passé, la grande salle sud du rez-de-chaussée a retrouvé son plafond à la française, rythmé de solives.

Fin août, le mur d'enceinte de l'Enfourchure a retrouvé une nouvelle jeunesse. L'association d'insertion *Vitavie*, basée à Briennon, qui a pour objet de favoriser le retour au travail de personnes sans emploi, a procédé à sa restauration côté route, sur une longueur de 60 mètres par 2,50 mètres de hauteur. Les intervenants, sous les directives de leur encadrant technique Daniel Pasquet, ont nettoyé le mur en silex, rejointoyé les pierres à la chaux à l'ancienne en laissant les pierres apparentes, et terminé par une arase de propreté.

Reste aux bénévoles de l'association des Amis du Pays d'Othe à poser les grandes tuiles faitières, d'une forme originale. **Une souscription est lancée pour la réalisation de ces tuiles faitières : chacun peut participer à raison de 10 € par tuile.**

Dans l'été, les bénévoles ont également coulé un plancher ciment dans la grande salle sud, aménagée. Cette pièce peut maintenant recevoir des animations dans de bonnes conditions. C'est ainsi qu'elle a accueilli en septembre les Scouts de Sens et le dimanche 6 octobre une partie des stands du Salon d'automne et du Forum des associations de Dixmont.

D'autres travaux sont à venir : un devis est notamment attendu pour la restauration de la voûte de la dernière arche. Tous ces travaux visent à faire du prieuré de Dixmont un lieu de rencontres et d'échanges, vitrine culturelle du Pays d'Othe mais aussi espace largement ouvert aux initiatives de la vie associative locale.

Contact : APPO 7, faubourg Saint-Laurent 89500 Villeneuve-sur-Yonne

Courriel : APPO89500@free.fr Tél. : 06 85 05 54 47



ELAN GYMNIQUE DE VILLENEUVE SUR YONNE

L'Elan Gymnique de Villeneuve sur Yonne est une association de gymnastique aux agrès pour filles et garçons.

Venez découvrir nos sections de gymnastique dès 3 ans avec la baby-gym et à partir de 6 ans pour l'école de gymnastique et l'école des sports acrobatiques.

Avec un minimum de pratique de gymnastique, intégrez la gymnastique aux agrès ou les sports acrobatiques de performance.

A partir de 9 ans le tumbling sur piste gonflable et avec une base en gymnastique le tumbling sur piste dure de 25m.

Nous vous attendons pour toute information lundi, mardi, mercredi de 17h00 à 18h30 et le jeudi et vendredi de 17h00 à 20h00 au gymnase du collège chateaubriand à Villeneuve sur Yonne.

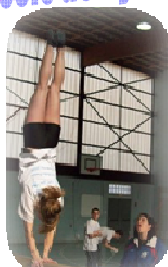
Renseignements : <http://www.elangym89.fr> – 06 27 28 08 79

Nouveau Ouverture prochaine d'une section Mini Baby Gym (18-36 mois)

Baby-Gym



Ecole de Gym - Filles et Garçons



Ecole d'Acrobatie



Tumbling



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DES ANNEES 1950

(20 Juin 1952)

Limitation de vitesse
des véhicules dans
la traversée du
bourg

Le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre en date du 4 Juin 1952 reçue de M^r le Préfet de l'Yonne en réponse à celle adressée le 27 avril 1952 dont copie figure à la délibération du 27 avril, page 385, relative à la limitation de vitesse des véhicules dans la traversée du bourg et de la pose des poteaux signalisateurs.

M^r le Préfet n'acceptant pas de modifier les termes du projet d'arrêté soumis par le Service des Ponts et Chaussées, le Maire a adressé le 13 Juin suivant à M^r le Préfet la lettre suivante :

" J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans ma réponse, j'avais accepté entièrement la proposition de M^r l'Ingénieur en Chef des P. et Ch. à Auxerre, de fixer les vitesses autour de 20/40 au lieu de 30 uniforme

Pour les propositions de M^r l'Ingénieur T.P.H. de Villeneuve-sur-Yonne, je demandais le maintien du panneau côté Cerisiers à l'endroit actuel, c'est-à-dire à l'entrée du bourg et j'en exposais les motifs.

J'avais accepté, le rapprochement des 2 autres.

J'avais cru comprendre d'après les termes de l'art. 97 de la Loi du 11 avril 1884 que le Maire devait s'intéresser à la sûreté du passage dans les rues et à l'article 98 qu'il en avait la police en ce qui touche la circulation dans l'intérieur des agglomérations

J'avais compris cela dans le sens le plus étendu et qu'en la circonstance il était de mon devoir de prendre des mesures de sécurité et de responsabilité contre les accidents.

J'ai demandé que l'affaire soit revue sur le terrain avec M^r l'Ingénieur T.P.H. qui avait jugé négligeable un objection avec le Maire lors de son enquête, ce qui m'a du reste été refusé à mon regret.

Comme je continue à ne pas admettre que le panneau côté Cerisiers soit placé à 200 m à l'intérieur du bourg et cela pour les raisons exposées antérieurement, je ne crois pas pouvoir faire mieux que de laisser accepter l'avis de M^r l'Ingénieur Petit par mon successeur, ou bien à M^r le Préfet d'abus de son pouvoir de tutelle.

Je vous informe donc que, par maire courtois, j'ai écrit à M^r le Sous-Préfet de Sens, ma démission motivée de Maire de Sens, le 13 Juin 1952.

Lettre de démission du Maire à M^r le Sous-Préfet :
 " J'ai l'honneur de vous informer que pour protester contre
 la mise en demeure qui m'est faite par lettre du 24 juin à
 M^r le Préfet à la suite du rapport de M^r Petit, Ingénieur
 I. P. E. de Viffeneuve, sur Yonne, de m'avoir fait à propos de
 réglementation de vitesse pour les automobiles, sur un par-
 cours de 200 m. à l'intérieur du bourg coté, Perrières,
 j'estime que mes droits et devoirs de police et de sécurité
 prévus dans les art. 97 et 98 de la loi de 1884 me sont en
 partie refusés,

Sous ces conditions, je vous prie de ma responsabilité à
 dater de ce jour, comme démissionnaire en tant que
 Maire de la Commune de Dixmont.

Après avoir reçu de votre accord de réception, je vous retour-
 nerai ma carte d'identité de Maire n^o 228.

Toujours croire, M^r le Sous-Préfet à mes sentiments les plus
 dévoués jusqu'à ce jour pour les administrés de la Commune
 et les plus respectueux pour vous-même."

Cette discussion de dernière
 main suite. - En postaux
 résolvait en place jusqu'à
 usure. - O. P.

Le Conseil, à l'unanimité des Membres présents, s'est
 déclaré solidaire de M^r le Maire.

IV

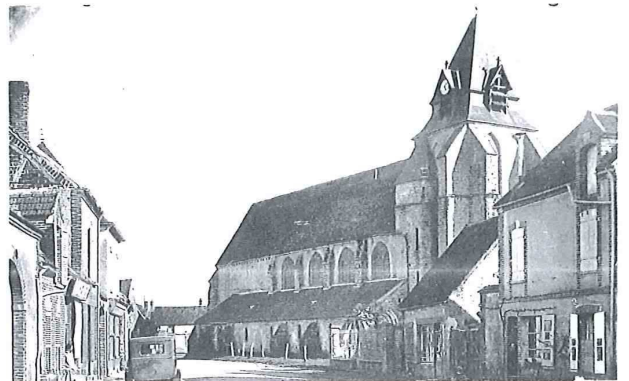
L'annexion de limitation
 de vitesse dans la
 traversée du bourg.

M^r le Maire donne lecture de la lettre de M^r le Sous-Préfet du
 7 juillet 1932 (Ref. 1283) ainsi conçue :
 " Comme suite à votre lettre du 1^{er} courant, j'ai l'honneur de vous
 faire connaître que je suis intervenu à nouveau auprès du Service
 des Ponts et Chaussées et ainsi que je vous le précisais déjà dans
 ma communication du 24 juin dernier, les difficultés relatives au
 maintien à son emplacement du panneau de réglementation de
 vitesse actuellement existant et je vous adresse d'ailleurs, en
 confirmation de ces éléments d'information, copie du rapport
 de M^r l'Ingénieur de l'arrondissement susvisé, lequel son
 Service ne fera au cas de difficulté sur le maintien à l'empla-
 cement proposé par vous-même du panneau de limitation
 de vitesse, objet de nos correspondances antérieures."

Le Maire à la suite de cette lettre, estimant que M^r
 le Sous-Préfet n'a pas accepté sa démission et satisfac-
 tion lui étant accordée, accepte de retirer sa démission



Dixmont (Yonne) - La Fontaine et la Poste



860 2. - DIXMONT (Yonne). - Rue de l'Eglise.



www.fts89.fr

25, rue du Commerce
89500 Villeneuve-sur-Yonne
Tél : 03 86 83 00 33
ftsquincaillerie@orange.fr

QUINCAILLERIE



HORAIRES

Du mardi au vendredi
9h - 12h / 14h - 18h30
Samedi 9h - 12h / 15h - 18h
Dimanche matin 10h - 12h

QUINCAILLERIE - OUTILLAGE - ELECTROPORTATIF
PEINTURE - MERCERIE - DROGUERIE...

NOUVEAUX PRODUITS

- ▶ Produits laboratoire **LOGISSAN**
 - Produits de traitement
 - Insecticides (OCCI)
 - Terreau horticole
 - Terre de bruyère
 - Engrais
- ▶ Nourriture animaux (Royal Canin, Pro Plan)
- ▶ Sel adoucisseur
- ▶ Charbon de bois
- ▶ Sachets de graines **VILMORIN**...

*Séverine vous accueillera chaleureusement
et vous conseillera avec plaisir pour tous vos achats !*



Entreprise Malaysienne de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand Tél. : 03 86 97 25 90

Siret 418 115 515 00011



Tél. : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15

Désinsectisation
Spécialiste de destruction de
nids de guêpes, frelons etc...

**INTERVENTION
RAPIDE 7 J/7**

16, rue de la Forêt - Château - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
www.desinsectisation-89.fr - e-mail : contact@desinsectisation-89.fr



SCREG EST

*Routes, Enrobés et gravillonnage
Travaux publics, privés et particuliers*

Agence d' Auxerre

16 Rue de Rome - BP 15

ZI Macherin

89470 MONETEAU

Tél : 03.86.53.43.95

Fax : 03.86.53.43.99

contact@auxerre.screg.fr

www.screg-est.fr



Rédaction et mise en pages effectuées par nos soins

Contact : Mairie de DIXMONT

7 rue de la Mairie

89500 DIXMONT

E-mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

Dépôt légal à la parution

Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR

26, boulevard Kennedy

89100 SENS

Tél. 03 86 65 04 78

Fax 03 86 65 07 84

Echos de la Mairie

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2013

RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE

L'église est classée au titre des monuments historiques. Ce bien entre dans le patrimoine communal. Son entretien est à la charge de la commune. La poutre maîtresse du clocher a cédé et de nombreuses infiltrations d'eau sont apparues. L'architecte du patrimoine a évalué les travaux de restauration du clocher. L'étude préalable accompagnée de l'estimation prévisionnelle s'élève à 567 128.52 € TTC. Nous avons reçu un courrier de Monsieur le Sous-Préfet relatif à un éventuel financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux des monuments classés ou inscrits. Nous avons transmis notre dossier à la Sous-Préfecture. Ce dossier sera envisagé et envisageable uniquement si nous obtenons des subventions.

Dans un second temps, l'ensemble du bâtiment serait rénové. A ce jour, l'architecte du patrimoine évalue les travaux.

STATUTS INTERCOMMUNALITE

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal dénommé « Communauté de Communes du Villeneuvien » à dater du 1^{er} janvier 2014. Un projet de statuts doit être élaboré et transmis au Préfet au plus tard le 31 août 2013 sinon, les statuts de droit s'appliqueront. Le Maire propose au conseil municipal les statuts de la future intercommunalité : la dénomination de l'EPCI serait « Communauté de Communes du Villeneuvien », le siège social serait situé à Villeneuve sur Yonne, le nombre de sièges de représentativité serait de 27 sièges définis comme suit : Communes de – 1 000 habitants : 2, communes de 1 001 à 2 000 habitants : 3, communes de 2 001 à 3 000 habitants : 4, communes de 3 001 à 4 000 habitants : 5 et les communes de + 4 000 habitants : 6, seraient élus 1 président et 3 vice-présidents. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte les statuts de la Communauté de Communes du Villeneuvien.

MUTATION IMMOBILIERE

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'élargir la rue Bertiau pour faciliter la circulation des véhicules. Le Maire propose au conseil municipal l'achat d'une parcelle cadastrée section I n° 596 d'une superficie de 2 a 95 ca appartenant à M. Gérard COURTY et à Mme COURTY Sylvie. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'achat de la parcelle pour un montant de 2 950 €.

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire propose au conseil municipal d'étendre le réseau d'éclairage public entre la rue de l'Eglise et la rue de la Mairie, Route d'Armeau et Route de Cerisiers. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de l'extension du réseau de l'éclairage public, sollicite une subvention du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Villeneuve sur Yonne. Le coût prévisionnel HT est de 10 600.00 €.

REGIE DE RECETTES

Le comité des fêtes de Dixmont a remis un don de 300 € à la commune. Nous les remercions très chaleureusement.

Le Maire propose au conseil municipal de modifier la régie de recettes comme suit :

Dons : La commune reçoit chaque année des dons de particuliers ou d'organismes divers. Afin de donner un cadre légal à la perception des dons inférieurs à 1 000 €, il est proposé aux membres du conseil municipal d'accepter que de tels dons soient perçus, sans autre formalité. Au-dessus de ce seuil, une délibération spécifique sera prise.

Salle des fêtes : Le paiement de la location de la salle des fêtes pourra être effectué en espèces ou en chèque.

Encart publicitaire : Le paiement des encarts publicitaires insérés dans le bulletin municipal pourra être effectué en espèces ou en chèque. Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de la régie de recettes.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits pour l'année 2013 comme suit :

Amortissement des biens immobilisés : Article 21534 – 5 100 € ; Article 204158 + 5 100 € ; Frais de mission d'architecte : Article 6226 -20 000 € ; Article 2031+20 000 € ; Terrain de voirie : Article 21534 - 3 100 € ; Article 2112 opération ONA + 3 100 € ; Régularisation d'opérations d'amortissement : Article 21532 + 104 648.16 € ; Article 21538 + 104 648.16 € ; Cession des logiciels : Chapitre 024 + 487.97 €

AFFAIRES DIVERSES

PONTS COMMUNAUX

Les ponts de la Borde à la Gousse et de la Billarderie nécessitent des rénovations. Une association de réinsertion « VITAVIE » de Briennon sur Armançon a réalisé un estimatif des travaux pour ces deux ponts communaux. La Malaysienne de maçonnerie a été sollicitée. A ce jour, nous n'avons pas reçu de devis. Si l'association « VITAVIE » est retenue à l'issue de l'étude des devis, la commune aura pour obligation d'y adhérer pour la somme de 84 € par an + une participation de 0.15 € par habitant soit 136.05 €.

TRAVAUX DE DEFENSE INCENDIE

Jean-Claude PIERRET s'est chargé de ce dossier et présente au conseil municipal le projet ainsi que le coût estimatif. Les travaux seront réalisés au hameau « les Bauquins » sur la parcelle cadastrée section ZX n° 76 pour implanter une réserve incendie. Le montant estimatif des travaux s'élève à 5 200 € HT. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte les travaux d'implantation d'une réserve incendie au hameau « Les Bauquins », charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier et l'autorise à demander toutes les subventions relatives à ce dossier

PARKING BAS DE LA SALLE DES FETES

Le parking sera rénové lors des travaux d'extension et de réaménagement de la salle des fêtes. Le devis détaillé de COLAS à Monéteau est de 33 046.90 € HT. Il sera transmis au Conseil Général pour obtenir une subvention au titre des amendes de police.

ROUTES COMMUNALES

Philippe DUMAREY a effectué un état des lieux des routes communales. Certaines sont en très mauvais état et nécessitent des réparations. Le montant est de 63 932.12 € TTC. Ces travaux concernent une grande partie des routes de notre commune, mais pas dans leur intégralité seulement les endroits les plus dégradés seront rénovés, pour une surface de 14 000 m². Les travaux commenceront fin juillet début août.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2013

AMENAGEMENT DU PARKING BAS DE LA SALLE DES FETES

Les travaux d'aménagement du parking bas de la salle des fêtes seront effectués par l'entreprise COLAS EST située à Monéteau (89470). Le montant s'élève à 33 046.90 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les travaux d'aménagement et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier. La demande de subvention au titre des amendes de police a été effectuée auprès du conseil général. Le dossier est complet et sera examiné en commission courant octobre 2013.

EXONERATION DE CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES

Un administré a émis le souhait de créer un cabinet d'infirmier libéral et de s'installer en face de l'église. Afin de faciliter son installation, le Maire propose d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, des médecins, des auxiliaires médicaux et des vétérinaires pour les motifs suivants : maintenir les personnes qui ont besoin de soins et faciliter l'implantation de cabinets médicaux, de soins de vie à la personne et des vétérinaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, les auxiliaires médicaux et les vétérinaires, fixe la durée de l'exonération à 3 ans et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux. La commune prendra à sa charge l'aménagement en matière de sécurité routière (emplacement pour personnes à mobilité réduite, panneau horizontal et vertical).

SIEPA : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2012

Le Maire rappelle, au conseil municipal, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Il est public et permet d'informer les usagers du service. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération, Décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON DANS L'ANCIEN CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire, au conseil municipal, expose que des concessions en état d'abandon ont été constatées dans la partie dite « ancien cimetière » rue des Remparts. Il présente le procès-verbal de reprise des concessions en état d'abandon établi en date du 9 juillet 2013 constatant l'état d'abandon de 71 concessions délivrées dans les allées n° 1 à n° 4 bis Il a été visé par la Sous-Préfecture de Sens le 19 juillet 2013. Il demande de se prononcer sur la reprise, par la commune, de ces 71 concessions dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle comme le prévoit la législation. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon situées dans les allées n° 1 à n° 4 bis dans l'ancien cimetière, le charge de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier. L'exhumation des corps sera effectuée lors de la vente des concessions. Cette procédure de reprise évitera ainsi la création d'un autre cimetière.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits pour l'année 2013 comme suit : Logiciels JVS : Article 2051 : + 700 € ; article 21534 : - 700 € ; CCAS : Article 65736 : + 1 000 € ; article 6068 : - 1 000 €.

Le Maire fait part au conseil municipal que le 6 septembre 2013, un incendie s'est déclaré sur notre commune et a ravagé deux maisons d'habitation. Les administrés ont tout perdu dans cette catastrophe. Les membres du CCAS ont décidé d'attribuer une aide de secours aux deux familles sinistrées (M. et Mme QUIMBRE Eric et M. et Mme REALE Xavier) et de leur allouer la somme de 500 € chacune.

AFFAIRES DIVERSES

Compte-rendu annuel d'activité 2012 du SM Fourrière du Sénonais :

Il en ressort que 263 chiens sont entrés, 157 ont été rendus à leur propriétaire, 84 sont partis en associations, 12 euthanasies, 10 décédés et au 31 décembre 2012, 10 étaient en box.

Achat car SIVOS :

La présidente du syndicat a demandé aux conseils municipaux de Dixmont et Les Bordes de donner leur avis sur l'achat d'un bus scolaire. L'investissement de ce dernier sera à la charge de chaque commune à hauteur de 50 %.

Le bus actuel de 28 places ne sera plus aux normes en vigueur à dater du 31 décembre 2014.

Le chauffeur effectue deux tours le midi. Cette année scolaire 2013-2014, 3 enfants ne peuvent être emmenés par le bus. Un service de taxi a été mis en place 3 fois par semaine en complément. Ceci représente un coût supplémentaire.

Les membres du SIVOS envisagent l'achat d'un bus de 57 places et ainsi il n'y aurait plus qu'un seul tour le midi.

Des aménagements seraient nécessaires pour notre commune. En effet, le bus est trop grand pour s'engager dans la rue de la Mairie. L'arrêt de bus, près de l'école, serait déplacé rue de l'Eglise et la sécurité routière serait modifiée

Les deux accompagnatrices actuelles seraient présentes.

Pour cette acquisition, le syndicat devra contracter un emprunt. Une seule banque a répondu à la demande d'emprunt : la Caisse d'Epargne. Celle-ci a fait quatre propositions pour 80 000 € (soit 67 000 € HT), le calcul a donc été fait en divisant en deux le capital puisque c'est une dépense d'investissement et au prorata du nombre d'élèves pour le remboursement des intérêts :

Deux propositions sur cinq ans : 8 000 € de remboursement de capital par an ((80 000 / 5 ans) / 2 communes) : *Versement annuel avec un taux de 2.80 %* : DIXMONT = 8 712 €/an et LES BORDES = 8 657 €/an *Versement trimestriel avec un taux de 2.78 %* : DIXMONT = 8 620 €/an et LES BORDES = 8 573 €/an

Deux propositions sur sept ans : 5 715 € de remboursement de capital par an ((80 000 / 7 ans) / 2 communes) : *Versement annuel avec un taux de 2.84 %* : DIXMONT = 6 408 €/an et LES BORDES = 6 354 €/an *Versement trimestriel avec un taux de 2.82 %* : DIXMONT = 6 341 €/an et LES BORDES = 6 292 €/an.

Le conseil municipal de Dixmont est favorable (13 voix pour, 1 abstention) pour cet investissement.

M. Philippe DUMAREY s'interroge quant au transport scolaire pour la demi-journée à la rentrée 2014. En effet, le conseil général n'assurera pas plus aucun transport. La décision pour fixer le jour devra être prise avant fin 2013.

Relais de radiocommunications :

Il sera implanté au Gros Chêne et couvrira Dixmont et Les Bordes. L'opérateur est Bouygues Télécom. La déclaration préalable a été reçue en Mairie et transmise au service instructeur à Sens.

Bal communal :

M. Jean-Claude PIERRET propose au conseil municipal une soirée dansante intitulée « tartiflette dansante ». Elle aura lieu le 16 novembre 2013 au foyer communal des Bordes. Les tarifs sont de 15 € par adulte et 5 € par enfant âgé de – 12 ans. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'organiser cette soirée dansante, accepte les tarifs indiqués et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation de la soirée.

Le bénéfice de cette soirée sera réservé pour l'entretien du patrimoine communal.

Ponts communaux :

Les garde-corps du pont de la Billarderie seront posés prochainement. Celui de la Borde à la Gousse est quasiment terminé.

ACHAT D'UN CAR SCOLAIRE

La présidente interpelle l'assemblée sur le manque de places dans le car pour le midi.

En effet, celui-ci comporte 28 places et désormais il y aura 29 ou 30 élèves qui partiront de l'école de Dixmont pour aller aux Bordes les lundis, jeudis et vendredis, au premier tour, dont 28 qui mangent à la cantine (donc impossibilité de demander aux parents ou nounous de venir les chercher) et 17 au second tour dont 13 allant à la cantine, soit un total de 47 enfants.

A cela s'ajoute la loi sur la présence obligatoire de ceintures de sécurité à compter du 1^{er} janvier 2015 dans les cars : celui du syndicat ne pourra être mis aux normes car il n'est pas conçu dans ce sens.

Marc BOTIN s'est chargé de demander plusieurs devis, Anne-Marie BERTOUX présente les trois concernant des véhicules d'occasion, les neufs étant hors de prix pour le syndicat (environ 150 000 € HT) : un de 56 places et 175 550 kms (ce qui est peu pour un car qui peut aller jusqu'à 1 million de kms) pour 66 000 € HT, deux de 57 places avec 385 000 kms et 363 000 kms pour 52 500 € HT et un autre de 37 places avec 160 000 kms à 73 000 € HT.

Marc BOTIN pense qu'il est préférable et plus judicieux d'étudier l'achat d'un car d'au moins 52 places car les cars de 40 places étant plus rares ils sont aussi chers que les grands, voire plus chers. Il a fait un essai très concluant sur Dixmont et Les Bordes avec le chauffeur du bus : que ce soit avec un gabarit de 52 places ou 40 places, le problème reste le même dans la rue de la mairie à Dixmont. Par conséquent, le point de montée pourrait se faire à l'église de Dixmont, il y aurait trois accompagnatrices. D'autre part, l'achat d'un grand car permettrait de faire sortir TOUS les élèves de Dixmont en même temps qui sont au total 47 à aller aux Bordes et donc de faire un seul tour au lieu de deux : plus pratique pour les parents qui ont deux ou trois enfants à Dixmont car ils n'auront plus à attendre 20 mn la sortie de l'autre classe, plus confortable pour le chauffeur qui aura 40 mn de plus pour manger et de pouvoir organiser le transport les mercredis matins en septembre 2014 si toutefois le Conseil Général confirmait sa décision de ne pas le prendre en charge.

L'entretien sur un grand car ne devrait pas coûter beaucoup plus cher (car pas beaucoup de kms) et le coût du carburant devrait être à peu près le même puisque qu'il fera moitié moins de kms.

Enfin, le chauffeur ferait moins d'heures pour le syndicat mais ses heures seraient transférées à la commune de DIXMONT, donc moins de frais de personnel.

Sandrine LEGRAND s'inquiète quant au coût de l'assurance (actuellement de 1 100 €) et quant au stationnement des parents d'élèves le midi aux Bordes qui pourrait gêner les manœuvres : le car a

été essayé sans cette problématique, elle se demande si cela sera possible pendant la période scolaire. Jacqueline HOURY répond que le nombre de parents n'est pas si important le midi que les matins et soirs. D'autre part, le car pourrait descendre les enfants sur la route de Theil (en faisant demi-tour sur la route du Clos Aubry), un système d'accompagnateurs avec gilet pourrait se mettre en place (comme cela se fait dans d'autres communes) : Jacqueline HOURY veut bien en faire partie.

Un devis pour une location de car avec chauffeur a également été reçu mais celui-ci s'élève à environ 5000 €/mois.

Anne-Marie BERTOUX propose à l'assemblée de passer au point suivant « Emprunts » afin que les membres puissent se rendre compte du coût éventuel de cet achat.

EMPRUNT

Une seule banque a répondu à la demande d'emprunt : la Caisse d'Epargne. Celle-ci a fait quatre propositions pour 80 000 € (soit 67 000 € HT), le calcul a donc été fait en divisant en deux le capital puisque c'est une dépense d'investissement et au prorata du nombre d'élèves pour le remboursement des intérêts :

Deux propositions sur cinq ans :

8 000 € de remboursement de capital par an ((80 000 / 5 ans) / 2 communes) :

Versement annuel avec un taux de 2.80 % :

DIXMONT = 8 712 €/an et LES BORDES = 8 657 €/an

Versement trimestriel avec un taux de 2.78 % :

DIXMONT = 8 620 €/an et LES BORDES = 8 573 €/an

Deux propositions sur sept ans : 5 715 € de remboursement de capital par an ((80 000 / 7 ans) / 2 communes) :

Versement annuel avec un taux de 2.84 % :

DIXMONT = 6 408 €/an et LES BORDES = 6 354 €/an

Versement trimestriel avec un taux de 2.82 % :

DIXMONT = 6 341 €/an et LES BORDES = 6 292 €/an

Vu les sommes annoncées, Anne-Marie BERTOUX propose aux membres de reporter les deux premiers points afin de laisser le temps aux deux conseils municipaux de prendre une décision. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

LOCATION MINI-BUS ET CHAUFFEUR

L'achat du car étant reporté, il convient de louer les services d'un taxi pour prendre en charge le reste des enfants. Deux devis ont été demandés mais un seul reçu : RALLU à Dixmont qui propose ses services pour 48 € TTC par jour (sans engagement), ce qui représenterait une somme d'environ 550 € par mois. L'ensemble du comité trouve la somme exagérée et

demande à la secrétaire du syndicat d'appeler d'autres taxis dès le lendemain afin d'avoir d'autres tarifs. Le principe de location de taxi est accepté à l'unanimité.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

La somme de 600 € avait été votée à l'article 6542 en dépenses de fonctionnement « Perte sur créances irrécouvrables » en prévisions de factures de cantine impayées. La trésorière a envoyé un courrier informant le comité de la situation financière d'une famille dont la dette envers le syndicat s'élève à 695.15 € (4 enfants sur trois mois). Cela représente une perte totale d'environ 1 300 €. Les services sociaux ont insisté pour que le syndicat garde les enfants à la cantine pour des raisons sanitaires, c'est pourquoi la dette est aussi élevée. Cette délibération est acceptée à 6 voix pour et 2 voix contre.

DÉCISION MODIFICATIVE 02/2013

Suite à l'acceptation des admissions en non-valeur ci-dessus et à la location d'un taxi le midi, la présidente propose la Décision Modificative suivante :

Dépenses Fonctionnement :

article 6542 « Pertes sur créances irrécouvrables » + 700 €

Dépenses Fonctionnement :

article 6248 « Frais de transports divers » + 1 100 €

Dépenses Fonctionnement :

article 6135 « Locations mobilières » - 500 €

Recettes Fonctionnement :

article 7474 « Subventions communales » + 1 300 €

Cette délibération est acceptée à 6 voix pour et 2 voix contre.

CONVENTION POUR PARTICIPATIONS AUX FRAIS SCOLAIRES PAR LES COMMUNES EXTÉRIEURES

Suite au mail de la commune de PARON refusant de payer la participation aux frais scolaires d'un enfant sans une convention (demandée par la trésorerie de Sens), la présidente propose la convention suivante (modèle provenant de la mairie de VILLENEUVE SUR YONNE acceptée par la trésorerie et le contrôle de légalité) :

« Article 1 : La présente convention porte sur l'application des dispositions de l'article 87 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles entre les communes de résidence et d'accueil.

Article 2 : La loi stipule que le taux de participation de la commune de résidence à la contribution de la commune d'accueil est de 100 % à compter de la rentrée scolaire de septembre

Article 3 : Vu les statuts du syndicat, la dérogation, et par délibération en date du 04 septembre 2013, le comité a fixé le montant de la participation de la

commune de « PARON ou ARMEAU » pour l'année à ... € par enfant.

Article 4 : Le SIVOS DIXMONT-LES BORDES émettra les titres de recettes correspondants auprès de la Trésorerie de Villeneuve-sur-Yonne.

Article 5 : La présente convention est conclue pour la durée de l'année scolaire ».

Les membres confirment la participation de PARON de 637 € pour 2011-2012 et suivant les études financières faites pour l'année scolaire 2012-2013, les participations demandées seront les suivantes : PARON = 544 €/enfant et ARMEAU = 972 €/enfant

La différence entre les deux sommes vient des services péri scolaires, la commune d'ARMEAU n'étant doté d'aucune école ni service.

La convention et les participations sont acceptées à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Cantine : à la demande des agents, un tableau aimanté a été commandé pour 45 € HT.

Sortie scolaire : Alexandra LAMIRAUX, enseignante des élèves de GS-MS, a demandé si le syndicat pouvait mettre à disposition le car du syndicat et sa conductrice pour une sortie à ARCY-SUR-CURE en octobre, sa demande de transport ayant été refusée par la Coopérative Scolaire. Cela représenterait deux allers retours puisque le car doit être revenu à 11h30 pour la cantine. Or, l'aller représente 75 kms et environ 1h½ voire 1h¾. Par conséquent, les membres refusent le prêt du car mais accepteront de voter une éventuelle subvention pour un transporteur si le dossier est validé par le conseil des maîtres.

Circuit 374 : la présidente informe l'assemblée qu'une lettre partira au courrier de demain pour le Conseil Général afin de leur demander de faire qu'un seul tour entre les deux écoles le matin et le soir puisque le car est grand et que la totalité des élèves entre Dixmont et Les Bordes représente 39 enfants, cela ferait des économies au Département et un temps de transport raccourci d'un bon quart d'heure, et donc un peu plus de sommeil pour les enfants.

Effectifs des classes :

Magalie DUMONTET: 16 PS et 6 MS

Alexandra LAMIRAUX: 13 MS et 11 GS

François DEWAILLY: 8 GS et 17 CP

Cécile SERVAN : 18 CE1 : 18

Karine FENOLLAR : 12 CE2 et 9 CM1

Valérie GRANDPERRIN : 23 CM2

Soit un total de 133 élèves dont 77 de Dixmont, 52 de Les Bordes, 2 d'Armeau et de 2 de Paron.

Qualité de l'air : Marc BOTIN intervient car il a reçu des documents l'informant qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, une surveillance et étude de la qualité de l'air dans les classes maternelles sera obligatoire. Il faudra étudier si c'est le SIVOS qui prend en charge ce type de dépense.

Compte rendu du conseil d'école du 18 juin 2013

1. Organisation des écoles à la rentrée 2013, répartitions et temps scolaire :

Prévision des effectifs pour la rentrée de septembre 2013 :

P Section	M Section	G Section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
16 à 19	19	19	17	17	12	10	24
DIXMONT				LES BORDES			
Mme DUMONTET	Mme LAMIRAUX	M. DEWAILLY		Mme SERVAN	Mme FENOLLAR		Mme GRANDPERRIN
19 PS + 6 MS	13 MS + 11 GS	8 GS+ 17 CP		17 CE1	12 CE2+ 10 CM1		24 CM2

La répartition est prévisionnelle et peut être modifiée à la pré-rentrée.

Seulement 16 enfants nés en 2010 se sont inscrits en PS alors qu'il en était prévu 27. Cette différence est due à des dérogations acceptées vers d'autres écoles publiques pour convenances personnelles et des inscriptions dans le privé. Ces réactions mettent en danger le regroupement car une fermeture de classe pourrait être envisagée dans les années à venir.

La classe pour les élèves de Moyenne et Grande Section leur sera communiquée à la rentrée.

L'APED (Aide Personnalisée aux Élèves en Difficulté) disparaîtra la rentrée prochaine au profit de l'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires). Les horaires peuvent être modifiés. L'APC sera ouvert à tous les élèves mais concernera prioritairement les élèves en difficulté.

Le directeur de l'école de Dixmont envisage une rentrée échelonnée pour les élèves de Petite Section. Vote favorable du conseil d'école.

2. Besoin des écoles

Dixmont :

- Les enseignants souhaitent que la fermeture du portail soit révisée.
- Les enseignants vont demander une aide au SIVOS afin d'acheter des vélos pour la cour de récréation.
- Les enseignants souhaiteraient l'achat d'un TBI pour l'école.
- M. Dewailly fera parvenir à la mairie de Dixmont une liste de menus travaux à réaliser pendant les vacances.
- Les enseignants remercient la mairie de Dixmont pour les travaux électriques effectués dans la classe de GS-CP et la bibliothèque.

Les Bordes :

- Les enseignantes remercient le SIVOS pour l'acquisition d'un photocopieur couleur en réseau.
- Les enseignantes s'interrogent sur la date de la suite des travaux prévus dans la classe de Mme Fenollar (sol et plafond).
- Les enseignantes souhaitent que l'électricien qui a effectué les travaux dans l'école en 2011 soit de nouveau sollicité car des prises RJ 45 ne fonctionnent toujours pas.
- Un tableau blanc a été acheté pour la classe de Mme Fenollar et les enseignantes souhaitent qu'il soit mis en place pendant les vacances.
- Mme Grandperrin a fait parvenir une liste de petits travaux à effectuer pendant les vacances d'été.

3. Fête des écoles 2013

Les enseignants du regroupement remercient les parents volontaires et les employés communaux pour l'organisation de la fête des écoles qui aura lieu le vendredi 28 juin 2013 aux Bordes. Ils remercient également la mairie de Dixmont pour le prêt de l'estrade. Mme Lavello se chargera de la restauration, les enseignants la remercient pour cet investissement.

Cette année, des lots de belle qualité ont été achetés pour la vente d'enveloppes. C'est pourquoi l'enveloppe sera vendue au prix de 2 € (les années précédentes, elle était à 1€).

4. Photographies scolaires 2013 : bilan

Les enseignants du regroupement remercient l'association Les Canailous qui a prospecté et trouvé un nouveau photographe et servi d'intermédiaire entre ce dernier et les écoles. L'investissement des membres de l'association était totalement

gratuit puisque 100 % des bénéfices ont été remis à la Coopérative scolaire. Mais les écoles ont reçu des retours négatifs de nombreux parents sur l'action des Canailous dans la vente de photographies de classe. Ainsi, par souci de clarté, les actions visant à rapporter de l'argent pour la coopérative scolaire se feront par la Coopérative scolaire pendant le temps scolaire. En outre les enseignants saluent l'investissement des Canailous dans des manifestations telles que le vide grenier des Canailous (à Dixmont), le carnaval, les foulées des Canailous qui permettent de rassembler petits et grands au-delà des écoles.

5. Bilan financier des activités de la coopérative scolaire

Les enseignants souhaitent présenter leurs excuses par rapport à la qualité médiocre des lots proposés lors de la tombola de printemps (tickets à gratter). C'est pourquoi cette opération ne sera pas renouvelée l'année prochaine. C'est un grand manque à gagner pour la Coopérative qui se doit de garder un solde équivalent à l'année précédente lors de la clôture des comptes de l'année.

Solde des coopératives scolaires au 12 juin 2013 (*Le bilan détaillé des 2 coopératives scolaires se trouve en annexe.*) :

Pour Dixmont : 3 475 €

Pour les Bordes : 806 €

6. Réponses aux questions des parents d'élèves

- Transports scolaires : Le car du Sivos qui effectue les ramassages du midi continuera d'être gratuit l'année prochaine. Le car qui s'arrête à Dixmont à 16 h 30 bloque souvent la circulation. M. Botin n'y voit pas d'inconvénient puisque cela sécurise la sortie des élèves.

- Fournitures scolaires : A l'école des Bordes, le système de stockage du matériel pour toute l'année s'est avéré inefficace. Donc il ne sera pas reconduit pour l'année prochaine. Ce système, fonctionnant correctement dans la classe de M. Dewailly, sera en revanche, reconduit pour les CP. De plus il a proposé pour la deuxième année, l'achat groupé de fournitures scolaires pour les CP.

- Sorties scolaires : Pour la sortie au cirque Star des MS-GS, les parents accompagnateurs volontaires ont payé leur participation à la journée au cirque, soit 9€. Ce coût n'a rien à voir avec le tarif d'entrée indiqué sur le prospectus remis aux élèves puisque la prestation est différente.

La participation demandée aux élèves pour la sortie d'Alésia (10€) représente la moitié du coût total de la sortie pour un élève. L'autre moitié est prise en charge par la Coopérative scolaire. Il faut rappeler que le coût du transport par car est très important (968 €). Par ailleurs, la Coopérative scolaire a considéré au cas par cas les allègements de participation pour les familles se présentant en difficulté financière.

- Fête des écoles : La réunion de préparation de la fête a eu lieu le 7 juin 2013 en raison des disponibilités des enseignants qui organisent cette fête au profit des coopératives scolaires à titre gracieux. Les demandes de lots aux entreprises (pour la vente d'enveloppes pendant la kermesse) pourront se faire dès le début d'année. Des mots seront mis dans les cahiers de liaison à la rentrée.

Mme Mollet Sabai souligne l'importance pour le Sivos de continuer d'investir dans les écoles pour faire vivre les communes.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le PCS, établi, sous l'autorité du maire, permet l'analyse des risques à l'échelon communal tels que :

- ❖ les risques naturels (inondations, tempêtes, orages),
- ❖ les risques technologiques (transports de matières dangereuses, nucléaire),
- ❖ les risques sanitaires (pandémie grippale, canicule, grand froid),

Le PCS définit l'organisation, l'information, la protection, le soutien de la population et complète le dispositif ORSEC.

Le PCS est consultable en mairie.

1) Présentation de la commune

Un plan représente le bourg et les hameaux ainsi qu'un descriptif de la commune.

2) Les différentes actions à mener

Action du maire :

Organisation de la permanence en mairie

Organisation différente selon le risque survenu (par exemple la canicule : consulter la liste des personnes fragiles, leur rendre visite et les informer des recommandations, à savoir : boire beaucoup, rester au frais...)

Alerte :

Véhicule communal muni d'un haut-parleur

Conduite à tenir :

Suivant le risque survenu (par exemple l'inondation : informer la population : surélever les meubles, couper le gaz...)

Cas particulier

Le Maire nomme un délégué « pandémie grippale ». Ses coordonnées sont transmises en sous-préfecture.

3) Lieux d'accueil :

Les lieux d'accueil de la population, en cas de sinistres, sont :

- **P'église** (endroit frais en cas de canicule, chapelle ardente),
- **la salle des fêtes** (100 personnes maximum mais aussi accueil temporaire en cas d'inondation)
- **P'école maternelle** si ce n'est pas un jour de classe, sinon, les enfants restent obligatoirement en classe

- **Le terrain municipal** accueille :

les équipes médicales sous les tentes : **poste médical avancé** (partie gazon)
la pose d'un hélicoptère pour l'évacuation des blessés (partie bétonnée).

4) Cimetière : 1 fosse commune

5) Organisation des secours :

Découpage de la commune pour une meilleure organisation des secours :

- LE BOURG

- LES HAMEAUX NORD : « chef-lieu du hameau » LA BORDE A LA GOUSSE (population plus importante), Bourbuisson, Grange Pourrain La Renarderie, Pimançon, Vaucrechot, Grange Bertin Vaulevrier, Chambalai

- LES HAMEAUX SUD-OUEST : « chef-lieu du hameau » LES BRULERIES (population plus importante), Le Gros Chêne, Beauvais, Chapitre, Luxembourg, Les Bauquins

- LES HAMEAUX SUD-EST : « chef-lieu du hameau » LA GRANDE VALLEE l'Enfourchure, La Mine, La Tuilerie, La Petite Hâte, La Grande Hâte, Les Thiarris, La Chaumarderie
Le Maire nomme un délégué et un suppléant pour le bourg ainsi que pour le regroupement des hameaux.

6) Recensement des moyens :

MOYEN D'ALERTE : véhicule communal équipé d'un haut-parleur

MOYENS HUMAINS :

- Personnel administratif et technique
- Bénévoles des secteurs suivants : corps médical, sapeurs-pompiers, gendarmes, secouristes en activité ou non, agriculteurs et artisans.

MOYENS MATERIELS :

- Ce dont dispose la commune : tracteur avec remorque, tronçonneuse, débroussailleuse, barrières, bétonnière, compresseur,
- Bénévoles du secteur du bâtiment et les agriculteurs
- Entreprise de travaux publics (celles possédant du matériel spécifique)

Propos juridique

Envisager sa retraite à l'étranger

De plus en plus de Français de plus de 65 ans s'installent à l'étranger au moment de leur retraite. Les raisons peuvent être multiples : conditions climatiques agréables, mesures fiscales favorables, coût de la vie moindre, rapprochement familial, recherche d'une meilleure qualité de vie, motivations humanitaires ou religieuses. Les retraités plébiscitent les pays suivants : Espagne, Portugal, Italie, Belgique, Suisse, Maroc, Tunisie, ... mais aussi des destinations plus exotiques comme Madagascar, Maurice, Thaïlande, Vietnam, Costa Rica, Panama, Uruguay.

On parle d'expatriation dès lors que l'on séjourne plus de 183 jours hors de France : il est important de savoir que ce délai peut entraîner, selon votre situation, des dispositions spécifiques en matière fiscale et en matière de protection sociale.

Sur le plan juridique, si vous vous êtes mariés ou remariés sans contrat de mariage (après le 1er septembre 1992) et que vous envisagez de vous installer durablement à l'étranger, il faut prendre garde à la règle dite de « la mutabilité automatique du changement de régime matrimonial ». Concrètement, cela signifie que, après 10 ans passés dans un pays, vous vous trouvez automatiquement, et bien souvent à votre insu, soumis au régime légal de ce pays.

Il est possible de s'opposer au changement automatique de régime, à condition d'anticiper cette situation. Le notaire pourra vous conseiller de désigner la loi applicable à votre régime matrimonial, dans un acte spécifique établi avant votre départ pour l'étranger.

Au moment du décès des difficultés peuvent également apparaître. Le principe en droit français est que la transmission des immeubles (maison, appartement, terrain) est régie par la loi du pays où ils se trouvent alors que celle des meubles (mobilier, comptes bancaires, ...) est régie par celle du dernier domicile du défunt. Si les biens possédés par le défunt se situaient dans plusieurs pays, plusieurs lois auront donc vocation à s'appliquer.

Des solutions existent heureusement pour éviter ce morcellement de la succession. Le notaire pourra vous conseiller utilement la rédaction d'un testament en la forme internationale. Celui-ci pourra être facilement exécuté dans tous les pays concernés.

Avant tout projet d'expatriation, parlez-en avec votre notaire de famille. Pour en savoir plus sur ce sujet, consultez le guide des français de l'étranger accessible sur le site www.notaires.fr. Si vous êtes sur place, il vous est également possible de vous renseigner lors des rencontres juridiques que les Notaires de France organisent en partenariat avec les autorités consulaires.

Source : Chambre des Notaires

L'AJJ89

Les cours de judo sont proposés aux enfants à partir de 4 ans. Ils se déroulent durant l'année scolaire hors vacances.

Les enfants sont accueillis à la salle des fêtes de Dixmont le mercredi de 17h00 à 18h00 (ainsi que d'autres créneaux horaires dans différentes communes).

Les cours sont encadrés par un professeur diplômé d'état.

Cédric MUSSARD ceinture noir 2ème Dan, athlète de niveau international en jujitsu combat, vice-champion du monde et d'Europe en 2006, vainqueur du tournoi de Paris en 2008, athlète 1ère division judo en équipe.

Nous pouvons compter plus d'une vingtaine de judokas tous les mercredis.

Il y a encore des places disponibles donc n'hésitez pas à venir faire une séance d'initiation gratuite.

Contact : 06.61.23.20.23. ou Facebook: avenir judo jujitsu ou Mail: avenirjudojujitsu89@gmail.com



Comité des fêtes

Cette année, le comité des fêtes a offert à ses adhérents une soirée à la coupole des anges à tarif préférentiel. Ce fut pour tous, une soirée magique grâce à la nouvelle revue des Dolly Dollies. Tous nos adhérents étaient enchantés d'avoir pu participer à ce spectacle.



La saison de football a repris à l'US CERISIERS ; cette année toutes les catégories d'âge seront représentées sous nos couleurs.

Le 31 août dernier, Les CANAILLOUS ont organisé une belle journée de football : petits matchs, tirs au but, parcours d'adresse, frappe de précision... Cette manifestation ouverte à toutes et à tous sera reconduite la saison prochaine.

L'US Cerisiers a organisé son traditionnel tournoi des jeunes les 14 et 15 septembre, regroupant plusieurs clubs des environs.

Cette saison encore, les mots d'ordre seront : plaisir, partage, convivialité...

Les horaires des entraînements, le mercredi, au stade de Cerisiers :

- Débutants (nés en 2005, 2006, 2007 et 2008) : 17h30 à 18h45
- Poussins (nés en 2003 et 2004) : 17h30 à 18h45
- Moins de 13 ans (nés en 2001 et 2002) : 15h30 à 17h
- Moins de 15 ans (nés en 1999 et 2000) : 15h30 à 17h
- Seniors et moins de 18 ans : de 18h30 à 20h30, le mercredi et le vendredi

En période hivernale, nous profitons des installations du gymnase cantonal à Cerisiers, ce qui permet à nos plus jeunes joueurs de pouvoir évoluer dans des conditions agréables.

Un grand merci aux familles de Dixmont qui nous témoignent leur confiance, et plus particulièrement celles qui nous aident régulièrement à l'occasion des entraînements, des matchs et manifestations que nous organisons...

Renseignements / inscriptions : Christophe CAILLIET, Président de l'US Cerisiers, La Grande Vallée

03 86 96 06 24 / 06 18 40 54 12 / cerisiers.us.foot@gmail.com



COMMUNE DE DIXMONT 89500

REPRISE DE CONCESSIONS

Le Maire informe que suite à la constatation d'abandon au cimetière communal, un premier procès-verbal a été dressé en date du 4 mars 2010 suivi d'un second en date du 9 juillet 2013. Conformément aux articles L 2223-17 et R 2223-18 à 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la reprise des concessions qui ont fait l'objet d'un affichage individuel, à savoir :

Allée n° 1 :

n° R 501 : GUIAUTIN H.
n° 28 : BOURSEILLER A.
n° 175 : RUINARD H.
n° 175 bis : RUINARD P.
n° R 418 : RUINARD O.
n° R 577 : LEMAIRE G.
n° 241 : VERGER H.
n° R 492 : BEZAULT E.
n° 304 : FRANJOU L.
n° 507 : LEBEL S.
n° 588 : BOURSEILLER P.
n° 312 : BRANDALONI R.
n° 361 : veuve BRANLARD M.H.
n° 82 : LESEUR A.
n° 324 : FRANJOU L.
n° 198 : SOUDAIS E.
n° R 483 : veuve MANIGAULT A.
n° R 479 : BARRE P.
n° R 541 : BRUN H.
n° R 481 : BAILLY F.
n° R 547 : LEBEL A.
n° R 580 : PRÉVOST E.

Allée n° 2 :

n° 273 : CHALMEAU C.
n° 648 : veuve MEDJABRA F.
n° 314 : PISSIER U.
n° 319 : CHARLES A.
Veuve COYDON H. (1920)
n° 343 : veuve VASSARD M.E.
n° 342 : SALLOT M.
n° 316 (2 tombes) : JOUAN J.
n° 296 : PRÉVOST/FRAUDIN
n° 286 : VERGER P.
(2 tombes) : MAUVET A. (1907)
BOURSEILLER A. (1880)
n° 245 et 246 : MEROT G. et GASTY A.
n° 235 (2 tombes) : CHASTRAGNAT C.

Allée n° 3 :

n° 231 : GUILLAUME/AMBLARD
n° 199 : LIGAULT A./VAUNOIS J.
(4 tombes) LARCHER J. (1891)
n° 18 (2 tombes) : MANIEUX P.
n° 16 (3 tombes) : ADAM/DROIT
n° 3 (2 tombes) : HALU C.
n° 11 : CHARPENTIER P.
n° 8 (2 tombes) : veuve SOLU H.
n° 7 : ADAM E.
n° 13 (2 tombes) : BARRÉ/BOUCHEROT
n° 21 (3 tombes) : AMBLARD/GERARD
n° 29 (2 tombes) : RODOT N.
(2 tombes) : MONY/AMBLARD (1882)
n° 56 (2 tombes) : RODOT N./SIMONET G.

Allée n° 4 :

n° 614 (2 tombes) : SOËTE C.
n° R 543 : LEBEL A.
n° 293 : CHARLES P.
n° 294 : BEZAULT L.
n° R 572 : LONGBOIS V.
n° 306 : veuve JOUAN L.
RODOT L. (1919)
n° 389 : DARCES L.
RIVIERE E. (1917)

Allée 4bis :

n° 308 : COYDON
n° R 603 : veuve MANIGAULT E.
n° 64 : POISSON J.
n° R 296 (2 tombes) : CHEVALIER L.
n° 61 : SENANGE A.
n° 233 : BAILLAT P.
n° R623 : FROU M.
GIBault L. (1905)
n° 249 : BLONDET J.
n° 227 : DREUX H.
n° 229 : DREUX A.
n° 416 : RUINARD F.

Numéros Utiles

NUMEROS D'URGENCE : **15 SAMU** **18 ou 112 POMPIERS** **17 POLICE**
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle....., j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche..... 03 86 96 01 95
MAIRIE 7 rue de la Mairie..... 03 86 96 02 13
Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers..... 06 78 48 62 82
Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers..... 03 86 96 01 99

CONSEILLER GENERAL : Cyril BOULLEAUX..... **03.86. 87.62.12**

ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens..... **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES :..... **3919**

ENFANCE MALTRAITEE :..... **0 800 054 141 ou 119**

SAMU SOCIAL : **115**

EDF : **0 810 333 089**

SERVICE D'EAU POTABLE : Monsieur DESVAUX, le fontainier : **06 24 43 33 82**

SM FOURRIERE DU SENONAI :

Contacteur la Mairie..... **03 86 96 02 13**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement)..... **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles Site internet : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR)..... **03 86 53 58 58**
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex Site Internet : info.fede89@admr.org

Infos Services



MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Annie CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.00.66
Monique MOLLENS, 3ème adjoint	03.86.96.01.83



LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes.
Responsable : Mme Annie CHICOUARD

TARIFS

Résidents de la commune :

1 journée 120 €, un week-end 175 €

Résidents hors commune :

1 journée 175 €, un week-end 250 €

contacter la Mairie au 03.86.96.02.13



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président Marc BOTIN	03.86.96.09.98
1 ^{er} Vice-Président Claude HAUER	03.86.96.04.95
2 ^{ème} Vice-Président Henri CHICOUARD	03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX	06.24.43.33.82
Secrétariat : Mairie de Dixmont	03.86.96.02.13
E-mail : siepadixmontlesbordes@orange.fr	

SIVU DES ORDURES MENAGERES

Président Hervé MATHEY
1^{er} Vice-Président Jean-Pierre PASQUIER
2^{ème} Vice-Président André NICOLAS

Ambassadeur Jean-Pierre GOUYON 06.84.12.49.13
e-mail : ambasdetri@gmail.com

Secrétariat :
20 rue de Valprofonde 89500 Villeneuve sur Yonne 03.86.87.25.69
Ouvert de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi
E-mail : syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr
Site internet : <http://syndicat-mixte-ctdm.com>



Déchetterie de BEAUJARD
Définitivement fermée depuis le 1^{er} janvier 2013

Déchetterie de ROUSSON 06 84 12 49 13

Depuis le mercredi 2 janvier 2013 la déchetterie de Rousson est ouverte tous les jours du lundi au samedi :

- De 9h à 12 h
- De 13h30 à 16h30 ou 17h30 (du 1er avril au 30 septembre)

Un bac à textile est à votre disposition aux Bordes (vers le lavoir)



OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19
E.mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mardi, jeudi, vendredi de 14 h 00 à 17 h 30
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9 h 00 à 11 h 30

Tél. : 03.86.96.03.81



LA BIBLIOTHEQUE

2ème jeudi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30
à la MAIRIE (salle du haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend

VIE PAROISSIALE

Maison Paroissiale,
48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers
Tél. : 03.86.96.21.34
09.81.17.36.25

Permanence : le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Pour rencontrer le Père DEBACKER :
sur rendez-vous le mardi de 16 h 30 à 18 h 00 à Cerisiers

E-mail paroisse.cerisiers@orange.fr
Site internet : <http://paroises89.ccf.fr/cerisiers>
Contacter Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66



CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie
au 03.86.96.02.13



ECOLE MATERNELLE

et PRIMAIRE DE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Présidente : Anne-Marie BERTOUX 03.86.96.08.40
Vice-présidente : Annie CHICOUARD 03.86.96.00.66

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr



INSCRIPTIONS SUR LES
LISTES ELECTORALES
AVANT LE 31 DECEMBRE 2013

JOURNEE CITOYENNE

Sur proposition d'un administré, une journée
citoyenne sera organisée au printemps prochain

ADREA MUTUELLE

DES FORMULES SANTÉ À CHAQUE PROFIL

- Santé
- Prévoyance
- Epargne
- Retraite



Vos agences Adréa dans l'Yonne

Auxerre - 32 rue de la Draperie
Avallon - 3 place du Général de Gaulle
Sens - 2 place de la République

www.adrea.fr

N°Azur 0 810 810 008

PRIX APPEL LOCAL

Mutuelle adhérent du Favo, ill. du Code de la Mutualité - Immatriculée sous le n° 311 789 878.
Crédit photo : Gaspari Correggiari, net. 2013.



Jonsered staub



TORO YANMAR

www.favrotmotoculture.fr

ECHO

Ets FAVROT MOTOCULTURE

89113 GUERCHY • Rte de Branches • **03 86 73 71 76**



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

PAYSAGISTE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

FELIX SEBASTIEN

11 Route de Rousson
89500 VILLENEUVE/YONNE

T.&F.: 03 86 87 22 14
Mobile : 06 72 45 54 43

Peinture - Vitrieres
Revêtement sol et mur
Isolation - Ravalement
Nettoyage de façade haute pression

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT



Bernard CORNU
Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons
mariage, anniversaire (enfants) inauguration...

42, rue Germain Bedeau
89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
03 86 88 81 30

*Votre professionnel
de l'électricité*

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel



PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

Entreprise Malaysienne de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand
Tél.: 03 86 97 25 90

chauss'
ELEGANCE

*Des marques de confort,
de bien-être et d'élégance*

Au rayon **bébé**
Les chaussons et
chaussures **Bellamy**



Au rayon **homme**
MEPHISTO, JOSEF SEIBEL,
CLARKS, BRETT&SONS,
PIKOLINOS, ...



Ouvert du mardi
au samedi
de 9h à 12h
et de 14h30 à 19h
Le dimanche matin
de 9h30 à 12h

50, rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
03 86 83 38 71

E.U.R.L.
Fauviot
YANNICK

Tél. : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15

Désinsectisation

Spécialiste de destruction de
nids de guêpes, frelons etc...

**INTERVENTION
RAPIDE 7 J/7**



16, rue de la Forêt - Château - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
www.desinsectisation-89.fr - e-mail : contact@desinsectisation-89.fr